



Modification plan maison.

Par **gaelle027**, le **06/01/2015** à **17:31**

bonjourrrrrnous sommes en train de faire construire une maison.rnnotre maison fera 83m²habitables,surface maximum autorisé sur le terrain.rnnous voudrions décaler une cloison,séparant le séjour et le garage,ce qui agrandirait le séjour et diminuerait le garage mais le chef de chantier n'est pas d'accord.rna t'il le droit de refuser?que pouvons nous faire?rnrncdt

Par **goofyto8**, le **06/01/2015** à **18:57**

oui il a le droit car vous demandez une modification qui entrainera une incidence sur le devis initial.rnVotre seule solution est de demander un devis rectificatif, prenant en compte votre souhait, devis qu'il ne peut refuser.

Par **moisse**, le **07/01/2015** à **16:07**

Encore faut-il qu'au stade de la construction la modification soit possible techniquement.rnEn effet sont concernés les murs porteurs, souvent séparatifs maison/garage, ainsi que la dalle dont la composition peut être différente selon qu'on soit dans la maison ou le garage.rnEnfin il faudra déposer une déclaration modificative les surfaces n'étant plus les mêmes.rnEtes-vous sur d'avoir construit "au taquet" la notion de C.O.S. n'existant plus.